35è ANNEE

Dimanche 7 Chaoual 1416

correspondant au 25 février 1996



قرارات وآراء، مقررات، مناسبر، إعلانات و بالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	S
	1 An	1 An	II 7,
Edition originale	856,00 D.A	2140,00 D.A	Té
Edition originale et sa traduction	1712,00 D.A	4280,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	F

DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL **DU GOUVERNEMENT**

Abonnement et publicité: MPRIMERIE OFFICIELLE

,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER El: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50

ALGER

Télex: 65.180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG

ETRANGER: (Compte devises):

BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 10,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 20,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRETS

Pages

Décret présidentiel n° 96-82 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant convocation du conseil national de transition pour la tenue d'une session extraordinaire	3
Décret exécutif n° 96-83 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 91-472 du 7 décembre 1991, portant régime indemnitaire des spécialistes hospitalo-universitaires	3
Décret exécutif n° 96-84 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 93-230 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, fixant les modalités d'attribution de l'indemnitaire de qualification au profit des praticiens médicaux spécialistes de santé publique	4
Décret exécutif n° 96-85 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 91-130 du 11 mai 1991 fixant le taux de l'indemnité de qualification instituée au profit des praticiens médicaux généralistes de santé publique	. 5
Décret exécutif n° 96-86 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-113 du 27 avril 1991 instituant une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains fonctionnaires de la santé publique	5
DECISIONS INDIVIDUELLES	
Décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement)	6
Décret présidentiel du 29 Ramadhan 1416 correspondant au 18 février 1996 portant nomination d'un chargé de mission à la Présidence de la République	6
Décrets présidentiels du 3 Chaoual 1416 correspondant au 21 février 1996 portant nomination de chargés de mission à la Présidence de la République	6
Décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant nomination d'un directeur d'études et de la synthèse à l'agence algérienne de coopération internationale	6
ARRETES, DECISIONS ET AVIS	

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES, DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTERE DES MOUDJAHIDINE

Arrêté interministériel du 15 Chaâbane 1416 correspondant au 6 janvier 1996 portant création d'une annexe au musée national du moudjahid à Touggourt (Wilaya d' Ouargla).....

20

DECRETS

Décret présidentiel n° 96-82 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant convocation du conseil national de transition pour la tenue d'une session extraordinaire.

Le Président de la République,

Vu la Constitution;

Vu la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire, notamment son article 38;

Sur la demande du Chef du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Le conseil national de transition est convoqué en session extraordinaire, à partir du 23 Chaoual 1416 correspondant au 12 mars 1996, pour l'examen du programme du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996.

Liamine ZEROUAL.

Décret exécutif n° 96-83 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 91-472 du 7 décembre 1991, modifié et complété, portant régime indemnitaire des spécialistes hospitalo-universitaires.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la population et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 95-450 du 9 Chaâbane 1416 correspondant au 31 décembre 1995, portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret exécutif n° 91-472 du 7 décembre 1991, portant régime indemnitaire des spécialistes hospitalo-universitaires, modifié et complété par le décret exécutif n° 92-492 du 28 décembre 1992, notamment son article 2:

Décrète:

Article 1er. — Le tableau annexé au décret exécutif n° 91-472 du 7 décembre 1991, susvisé, est modifié comme suit :

1) — Indemnité hospitalière applicable à compter du 1er janvier 1994.

CORRS	ANCIE	NNETE REQUISE	ET MONTANT EN	DINARS DE L'IND	DEMNITE
CORPS	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	10 à 16 ans	16 ans et plus
Maître assistant	8.400	8.800	9.400	10.000	10.600
Docent	10.300	10.600	11.200	11.800	12.450
Professeur	11.800	12.100	12.700	13.400	14.000

2) — Indemnité hospitalière applicable à compter du 1er janvier 1996.

CORPS	ANCIE	NNETE REQUISE	ET MONTANT EN	DINARS DE L'INI	DEMNITE
	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	10 à 16 ans	16 ans et plus
Maître assistant	9.240	9.680	10.340	11.000	11.660
Docent	11.330	11.660	12.320	12.980	13.695
Professeur	12.980	13.310	13.970	14.740	15.400

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996.

Ahmed OUYAHIA.

Décret exécutif n° 96-84 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 93-230 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, fixant les modalités d'attribution de l'indemnité de qualification au profit des praticiens médicaux spécialistes de santé publique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la population;

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 95-450 du 9 Chaâbane 1416 correspondant au 31 décembre 1995, portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996, portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le décret exécutif n° 93-230 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, fixant les modalités d'attribution de l'indemnité de qualification au profit des praticiens médicaux spécialistes de santé publique;

Décrète :

Article 1er. — Le tableau prévu à l'article 1er du décret exécutif n° 93-230 du 5 octobre 1993, susvisé, est modifié comme suit :

2222	ANCIENNETE	E REQUISE ET TAUX D	E L'INDEMNITE DE QU	JALIFICATION
CORPS	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	. 10 et plus
Praticiens médicaux spécialistes de santé publique	27%	37%	47%	57%

Art. 2. — L'article 2 du décret exécutif n° 93-230 du 5 octobre 1993 susvisé, est modifié comme suit :

"Art. 2. — L'indemnité de qualification est calculée sur le salaire de base du grade d'origine".

Art. 3. — Le présent décret qui prend effet à compter du 1er janvier 1996, sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996.

Décret exécutif n° 96-85 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant le décret exécutif n° 91-130 du 11 mai 1991 fixant les taux de l'indemnité de qualification instituée au profit des praticiens médicaux généralistes de santé publique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la population;

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 95-450 du 9 Chaâbane 1416 correspondant au 31 décembre 1995, portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret exécutif n° 91-130 du 11 mai 1991, fixant les taux de l'indemnité de qualification au profit des praticiens médicaux généralistes de santé publique;

Décrète :

Article 1er. — Le tableau prévu à l'article 1er du décret exécutif n° 91-130 du 11 mai 1991 susvisé, est modifié comme suit :

CORPS	ANCIENNETE REQUISE ET TAUX DE L'INDEMNITE DE QUALIFICATION					
	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	10 à 16 ans	16 ans et plus	
Praticiens médicaux généralistes de santé publique	7%	27%	37%	47%	57%	

Art. 2. — L'article 2, (alinéa 2) du décret exécutif n° 91-130 du 11 mai 1991 susvisé, est modifié comme suit :

"Art. 2. —

L'indemnité de qualification est calculée sur le salaire de base du grade d'origine'.

Art. 3. — Le présent décret qui prend effet à compter du ler janvier 1996, sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996.

Ahmed OUYAHIA.

Décret exécutif n° 96-86 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-113 du 27 avril 1991 instituant une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains fonctionnaires de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la population;

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 95-450 du 9 Chaâbane 1416 correspondant au 31 décembre 1995, portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret exécutif n° 91-113 du du 27 avril 1991, instituant une indemnité de sujétion spéciale au profit de certains fonctionnaires de la santé publique;

Décrète :

Article 1er. — Le tableau prévu à l'article 1er du décret exécutif n° 91-113 du 27 avril 1991 susvisé, est modifié et complété comme suit :

CATEGORIE DE PERSONNELS BENEFICIAIRES	TAUX
1 — Personnels paramédicaux des services d'hospitalisation.	20% à compter du 1er janvier 1996. 25% à compter du 1er décembre 1996.
2 — Personnels paramédicaux des services médico- techniques et des services extra-hospitaliers.	15% à compter du 1er janvier 1996. 20% à compter du 1er décembre 1996.
3 — Directeurs des secteurs sanitaires et directeurs des établissements hospitaliers spécialisés.	40% à compter du 1er j a nvier 1996.
4 — Administrateurs des services sanitaires.	30% à compter du 1er janvier 1996.
5 — Psychologues cliniciens de la santé publique. — Psychologues orthophonistes de la santé publique.	30% à compter du 1er janvier 1996.

Art. 2. — L'article 2 du décret exécutif n° 91-113 du 27 avril 1991 susvisé, est modifié et complété comme suit :

"Art. 2. — L'attribution de l'indemnité prévue à l'article ler ci-dessus est exclusive des indemnités de nuisance et de service permanent.

L'indemnité de sujétion spéciale est soumise à cotisation de la sécurité sociale et de la retraite".

Art. 3. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996.

Ahmed OUYAHIA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Arezki Aouchiche, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 29 Ramadhan 1416 correspondant au 18 février 1996 portant nomination d'un chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 29 Ramadhan 1416 correspondant au 18 février 1996, M. Benaouda Hamel est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Décrets présidentiels du 3 Chaoual 1416 correspondant au 21 février 1996 portant nomination de chargés de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1416 correspondant au 21 février 1996, M. Ismaïl Debèche est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 3 Chaoual 1416 correspondant au 21 février 1996, M. Salah Mouhoubi est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant nomination d'un directeur d'études et de la synthèse à J'agence algérienne de coopération internationale.

Par décret présidentiel du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996, M. Tayeb Medkour est nommé directeur d'études et de la synthèse à l'agence algérienne de coopération internationale.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES, ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 16 Rajab 1416 correspondant au 9 décembre 1995 fixant les caractéristiques techniques du passeport national.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 69-26 du 12 mai 1969 portant institution du passeport national;

Vu l'ordonnance n° 77-01 du 23 janvier 1977, relative aux titres de voyages des ressortissants algériens;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El-Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative;

Vu le décret exécutif n° 94-248 du 2 Rabie El-Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994, modifié et complété portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

Arrête:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les caractéristiques techniques du passeport national. Le spécimen original est déposé au siège du ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

- Art. 2. Le nouveau passeport national est un document fermé de format rectangulaire de 125 millimètres de long sur 88 millimètres de large. Ses bords supérieurs et inférieurs gauches sont arrondis; le rayon de leur courbure est de 3 millimètres.
- Art. 3. La couverture du document est composée d'une matière plastique souple de couleur «vert-foncé» et d'une épaisseur, page de garde comprise, de 0,50 millimètre.

Elle comprend, inscrites en lettres dorées, en trois langues (Arabe, Français et Anglais) les mentions ci-après:

* En haut : la mention «République algérienne démocratique et populaire»;

- * Au centre : le sceau de l'Etat, d'un diamètre de 40 millimètres;
 - * En bas: la mention «Passeport».
- Art. 4. Le passeport national se présente sous la forme d'un livret de 14 feuillets. Les pages sont numérotées de 1 à 28.

Sa couverture s'ouvre de gauche à droite.

Les feuillets internes sont présentés horizontalement avec ouverture de bas en haut.

Art. 5. — Les pages internes sont d'une tonalité générale «vert-bleuâtre». Le texte imprimé dans les trois langues indiquées à l'article 3 ci-dessus, est de couleur noire.

Le fond de sécurité traité en deux couleurs comporte, au centre et en numismatique le sceau de l'Etat inscrit à l'intérieur d'une guilloche en forme de rosace. Le reste de la page est constitué de dessin de forme géométrique traité en numismatique et comportant des lignes de textes microimprimées.

Le numéro de chaque page est reproduit dans le fond de sécurité et en «vert-tabac» sur toute la partie extérieure à la rosace.

Art. 6. — La page de garde comporte :

- En haut : la mention «République algérienne démocratique et populaire» dans les trois langues, indiquées à l'article 3 ci-dessus;
 - Au centre : le sceau de l'Etat;
- En bas: la mention «Ce passeport est la propriété de l'Etat algérien» et en dessous la mention «Ce passeport contient 28 pages» dans les trois langues indiquées à l'article 3 ci-dessus.

Art. 7. — La page n° 1 comprend :

- les nom et prénoms du titulaire,
- la mention «nationalité algérienne»,
- le lieu de naissance,
- la date de naissance,
- la signature du titulaire,
- la photographie du titulaire (en bas, à droite).

Art. 8. — La page n° 2 comprend :

— Les renseignements complémentaires : la profession et le domicile du titulaire;

- le signalement : la taille, la couleur des yeux, la couleur des cheveux et les signes particuliers.
 - Art. 9. La page n° 3 comprend:
 - le lieu d'établissement du passeport,
 - la date d'établissement du passeport,
 - la date d'expiration du passeport,
- la mention relative à la signature et le cachet de l'autorité qui a délivré le passeport (en bas, à droite),
 - l'emplacement du timbre fiscal (en bas, à gauche).
- Art. 10. La page n° 4 comprend les mentions relatives à la prorogation du passeport :
 - la date de la prorogation,
 - le lieu de la prorogation,
 - la date d'expiration,
 - la profession,
 - le domicile,
- la mention relative à la signature et le cachet de l'autorité qui a prorogé le passeport (en bas, à droite),
 - l'emplacement du timbre fiscal (en bas, à gauche).
- Art. 11. La page n° 5 comprend les renseignements concernant les enfants (maximum : quatre enfants) :
 - nom, prénoms et date de naissance en haut et en bas,
 - photographies au milieu.

Outre les textes en noir, cette page comporte les indications apparaissant sur le fond :

- En vert-tabac : la mention «enfants» dans les trois langues indiquées à l'article 3 ci-dessus, au niveau de chacune des quatre zones (une zone par enfant),
- En bleu-clair : quatre flèches, deux orientées de haut en bas et deux orientées de bas en haut, destinées à faire la relation entre la photographie et les mentions d'identité.
- Art. 12. Les pages n° 6 à 28 comportent chacune d'elles, au centre et en haut, les mentions «visas».
- Art. 13. Le numéro de chaque page (de 01 à 28) est apposé en clair sur le coin gauche supérieur pour les numéros pairs et inférieur pour les numéros impairs.
- Art. 14. La page de couverture de dos comprend, dans les trois langues indiquées à l'article 3 ci-dessus, les quatre recommandations suivantes :
- 1) Le passeport est personnel. Il ne peut être ni prêté ni envoyé par poste.
- 2) Tous grattages, corrections, ratures, surcharges, ou toute rectification non opérés par l'autorité compétente entraîne la nullité du document.
- 3) Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport individuel.
- 4) En cas de perte ou de destruction, le titulaire doit informer immédiatement l'autorité administrative ou consulaire compétente la plus proche.

- Art. 15. Les pages n° 1, 2 et 3 sont protégées chacune par un feuillet plastique transparent auto-adhésif.
- Art. 16. Le livret est cousu par un fil blanc visible sur le centre du document (pages 14 et 15).
- Art. 17. Le numérotage du passeport est fait par perforation sur les pages n° 1 à 28 en lecture verticale et sur la partie droite du carnet ouvert.

Chaque numéro comporte sept chiffres perforés d'une hauteur de 10 millimètres et d'une largeur de 6 millimètres.

- Art. 18. Le papier est de couleur chamois, d'une épaisseur de 110 microns et comporte en son centre et en filigrane, le sceau de l'Etat, ombré et visible par transparence, d'un diamètre de 50 millimètres.
- Art. 19. Une vignette de protection d'un diamètre de 16 millimètres est apposée à cheval sur la photographie et la page n° 1. Elle comporte sur le fond un dessin reproduisant une guilloche imprimée en quatre couleurs dont le centre est composé des caractères micro-imprimés « RADP» et « ت ت ت ت ت ».
- Art. 20. La date de la mise en circulation du présent passeport sera fixée par arrêté du ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.
- Art. 21 Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.
- Art. 22. Le directeur général de la sûreté nationale, les walis et les chefs de daïras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Rajab 1416 correspondant au 9 décembre 1995.

Mostéfa BENMANSOUR.

Arrêté du 17 Rajab 1416 correspondant au 10 décembre 1995 fixant la date de la mise en circulation du nouveau passeport national.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 69-26 du 12 mai 1969 portant institution du passeport national;

Vu l'ordonnance n° 77-01 du 23 janvier 1977, relative aux titres de voyages des ressortissants algériens;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El-Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative;

Vu le décret exécutif n° 94-248 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994, modifié et complété portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administive;

Vu l'arrêté du 16 Rajab 1416 correspondant au 9 décembre 1995 fixant les caractéristiques techniques du passeport national;

Arrête:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer la date de mise en circulation du nouveau passeport national dont les caractéristiques ont été fixées par l'arrêté du 16 Rajab 1416 correspondant au 9 décembre 1995, susvisé, qui prendra effet le 11 Chaâbane 1416 correspondant au 2 janvier 1996.

- Art. 2. Les passeports en cours de validité, délivrés avant la date du 2 janvier 1996, restent valables jusqu'à la date de leur retrait de la circulation.
- Art. 3. La date et les modalités relatives au retrait définitif des passeports en cours de validité délivrés avant le 2 janvier 1996, seront déterminées par arrêté, ultérieurement.

Art. 4. — Le directeur général de la sûreté nationale, les walis et les chefs de daïras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rajab 1416 correspondant au 10 décembre 1995.

Mostéfa BENMANSOUR.

Arrêté du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 déterminant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable dans le cadre de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par arrêté du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996, la liste nationale des personnes habilitées à établir l'effectivité de l'utilité publique des projets pour l'année 1996 est constituée des enquêteurs dont les prénoms, noms et qualités suivent :

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Adrar	Mohamed	Belbali	Administrateur
	Mohamed	Malki	Administrateur
	M'Hammed	Boulghiti	Administrateur
•	Ali	Chaham	Technicien supérieur
•	Abderrahmane	Kina	Administrateur
	M'Hammed	Boukana	Technicien supérieur
Chlef	Abdelkader	Tekline	Ingénieur
	Benaïssa	Hamiche	Inspecteur des domaines
	Mohamed	Bouada	Ingénieur .
	Lezreg	Besti	Inspecteur d'enseignement
	Abdelkader	Akkouche	Directeur
	Abdelkader	Youcef	Ingénieur
	Mohamed	Keddari	Directeur
NA.	Maamar	Belehdim	Receveur des postes et télécommunications
	Hamid	Selama	Ingénieur
	Abdelkader	Chihani	Ingénieur
	Abdelkader	Ben Ferdjellah	Ingénieur
	Nacer	Yahi	Technicien
aghouat	Lakhdar	Fechkeur	Chef de projet
	Bachir	Babaghayou	Directeur
	Saad	Aouissi	Directeur
	Madani	Belakhdar	Directeur
t ·	Aïssa	Rebai	Directeur
	Abdelkader	Boukhari	Ingénieur
	Bachir	Hadj Aïssa	Ingénieur
e e e	Mohamed	Khachba	Directeur
	Mohamed	Harouala	Directeur

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Oum El-Bouaghi	Trifa	Hecicene	Administrateur principal •
-	Ali	Bouraoui	Administrateur principal
	Mohamed	Mansouri	Administrateur principal
1	Abdellatif	Khelifi	Subdivisionnaire adjoint
	Abdelhamid	Kennouni	Subdivisionnaire adjoint
	Azeddine	Mesabhia	Ingénieur d'Etat
	Djaafar	Amara	Ingénieur d'application
	Mouloud	Ben Abidi	Technicien supérieur
	Chaâbane	Daghmouche \	Subdivisionnaire adjoint
	Miloud	Bouhraoua	
·	Abdelkader	Sasi	Ingénieur d'application
			Subdivisionnaire adjoint
•	Abdelaziz	Ben Reouag	Technicien supérieur
Batna	Rachid	Faïza Domedii	Technicien supérieur
ļ	Bachir	Derradji	Ingénieur
,	Ahmed	Toumi Houam	Ingénieur d'Etat
	Ali	Torche	Assistant administratif principal
 	El-Djemai	Belhouchet	Ingénieur d'application
	Aïssa	Belloula	Inspecteur principal des domaines
	Mohamed	Etahar Sedrati	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Meklid	Ingénieur principal
	Brahim	Maamri	Ingénieur d'Etat
	Abdelhamid	Zitouni	Administrateur
	Toumi	Zerrouk	Ingénieur d'application
	Mohamed	Khemoudji	Administrateur
	Messaoud	Makhlouf	Sous-directeur
Béjaïa	Mustapha	Djidjeli	Sous-directeur
J	Smail	Aroua	Ingénieur
	Mouloud	Aït Saïdi	Technicien supérieur
· ·	Nadir	Merabet	Ingénieur d'Etat
	Hanafi	Ghanem	Ingénieur d'État
	Saïd	Azzizi	Ingénieur Ingénieur
		Ganoun	Sous-directeur
•	Djoudi	1 .	
•	Foudil	Bouamara	Ingénieur
+ 4.	Boukhalfa	Oukaci	Ingénieur d'application
	Slimane	Ouadi	Technicien
	Chaâbane	Benmamar	Subdivisionnaire
Biskra	Abdelaziz	Khelfali	Ingénieur
LIST III	Nadia	Temmam	Ingénieur
		Inc. 11 '	
	Abdelaziz	Terghini	Technicien
	Mahmoud	Badi	Technicien Ingénieur
	Mahmoud Ahmed	Badi Chitour	Technicien Ingénieur Technicien supérieur
	Mahmoud Ahmed Tahar	Badi Chitour Nasri	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur
	Mahmoud Ahmed	Badi Chitour Nasri Khlifa	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah	Badi Chitour Nasri Khlifa	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Administrateur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui Abdellah	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil Briki	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Administrateur
Béchar	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui Abdelkim	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil Briki Tahir	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Administrateur Subdivisionnaire
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui Abdelkrim El Aid	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil Briki Tahir Belmouri	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Administrateur Subdivisionnaire Administrateur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui Abdelkrim El Aid Mohamed	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil Briki Tahir Belmouri Salmi	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Administrateur Subdivisionnaire Administrateur Ingénieur
	Mahmoud Ahmed Tahar Salah Daoued Noureddine Noureddine Abdelkarim Ali Boudrina Abdelkader Ahmed Boufeldja Abdelhamid Barbaoui Abdelkrim El Aid	Badi Chitour Nasri Khlifa Kahoul Ghailoubi Allali Soultani Yahiaoui Guerbi Saidi Abdelkaoui Barbaoui Aidi Lafdhil Briki Tahir Belmouri	Technicien Ingénieur Technicien supérieur Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal des domaines Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Administrateur Subdivisionnaire Administrateur

Blida Ali Said Ferhat Rodha Abdelazziz Mehieddine Azeddine Hebiche Rodha Rodh	WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Said Hebiche Redha Abdelazziz Boulahia Hegineur d'Estat Ingénieur				
Said Helpiche Redha Abdelazziz Boulahia Ingénieur d'Estat Ingénieur In	Dido	l Ali	Kahar	Ingénieur d'application
Ferhat Abdelazziz Boulahia Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieu	Biida			Ingénieur d'application
Abdelazziz Mehieddine Nezzar Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieu				Ingénieur d'Etat
Mehieddine Azzdine Retaith Nezzar Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur Ing				
Azeddine Nezzar Ingénieur d'Etat Hakim Azou Isph Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur				Ingénieur d'Etat
Fatha Azrou Isghi Ingénieur d'Etat Ingénieur Ing				Ingénieur d'État
Hakim Mohamed Rebhi Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Application Architecte Bouira Belkacem Messaoudi Ingénieur d'application Ingénieur d'Application Architecte Bouira Meziane Mohamed Ingénieur Ingénieu				
Mohamed Toufik Berkane Benyoucef Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur				
Tebessa Toufik Yacine Kamel Berkane Berkane Benyoucef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Architecte Moser Moharek Souidi Mokhari Mokhari Hocine Bouslah Rachid Chikhi Rachid Cherif Moussa Mouloud Mohamed Mohamed Boufernane Bourneur Tamenghasset El Houssini El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjemaa Henni Ahmadou Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abdellah Mohamed Abdellah Nourie Boushah Ingénieur Ingé				Ingénieur d'Etat
Selescem Kamel Nehala Ne				
Bouira Beleacem Mbarek Meziame Kheir Eddine Ramdane Hocine Rachid Rachi				Ingénieur d'Etat
Bouira Belkacem Messaoudi Souidi Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingéni		Yacine		Ingénieur d'application
Mbarek Meziane Mokhtari Ingénieur d'État Ingénieur Kheir Eddine Ramdane Chikhi Ingénieur Ingénie		Kamel	Nehal	Architecte
Mbarek Meziane Meziane Kheir Eddine Ramdane Hocine Bouslah Rachid Agoune Cherif Ould Omar Moussa Mouloud Cherif Mouloud Mohamed Mohamed Mohamed El Houssini El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjerma Ahmadou Aguir Mohamed Abdelkader Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Abdelkader Abderrahmane Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abdelkader Abderrahmane Abdelkader Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abdelkader Noufli Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abderrahmane Abdelkader Saasaa Noufli Mohamed Abderrahmane Abderrahm	Rouira	Belleacem	Messaoudi	Ingénieur d'application
Meziane Kheir Eddine Ramdane Ramdane Hocine Bouslah Rachid	Douna		Souidi	Ingénieur d'Etat
Remidane Chikhi Ingénieur Chef de section Cherif Ould Omar Ingénieur Ingén				
Ramdane Hocine Bouslah Said Selmani Rachid Agoune Cherif Old Omar Ingénieur Ingénieur Ingénieur Ingénieur Gherif Moussa Saoudi Ingénieur				
Hocine Said Rachid Rachid Agoune Cherif Moussa Saoudi Ingénieur In				
Saïd Rachid Rachid Cherif Ould Omar Moussa Saoudi Mouloud Ichaalalen Mohamed M				
Rachid Cherif Moussa Saoudi Ingénieur Ingénieu				
Cherif Moussa Mouloud Mohamed El Houssini El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjemaa Ahmadou Mohamed Essid Mohamed Essid Mohamed Essid Mohamed Essid Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Abdellah Noureddine Noureddine Noureddine Noureddine Abderlahmane Abdellah Hania Bouhara Abdershamae Abdershamae Abdellah Mohamed Essid Mohamed Abdellah Hania Henni Abdellah Abdellah Mohamed Abdellah Mohamed Essid Mohamed Abdellah Honi Abdellah Hania Abdershamae Abdershamae Abdershamae Abdershamae Yacine Noureddine Noureddine Nohamed Abdellah Hania Bouhara Abdershamae Abderrahmane Yacine Noureddine Nohamed Abdellah Abdellah Abdellah Mohamed Abdellah Benamar Mohamed Benamar Mohamed Boussalhame Bensussalhame Bensussalhame Ingénieur d'application				ingenieur d'Etat
Mousa Mouloud Mohamed Boutmeur Ingénieur Ingén			Agoune	
Mouloud Mohamed Ichaalalen Boutmeur Ingénieur d'application Ingénieur d'				
Mouloud Mohamed Ichaalalen Boutmeur Ingénieur d'application Ingénieur d'		Moussa	Saoudi	
Tébessa Essid Mohamed Igles Abderrahmane Noureddine Samri Subdivisionnaire Subdivisi			Ichaalalen	Ingénieur
Tamenghasset El Houssini El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjemaa Ahmadou Ahmadou Abdelkader Noufli Mohamed Abderrahmane Tébessa Essid Mohamed Mohamed Abderrahmane Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Noureddine Lamri Mohamed Lamrie Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Boundrara Mounir Boundrara Boundrara Mohamed Abdellah Mohamed Abderrahmane Abdellah Boundra Boundra Abdellah Mohamed Abdellah Mohamed Abdellah Mohamed Abdellah Mounir Boundrara Mounir Boundrara Mounir Boundrara Mounir Boundrara Mounir Boundrara Mohamed Abdellah Samri Abdellah Samri Abdellah Samri Boundrara				
El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjemaa Ahmadou Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Moh		1.101.4.1.0		
El Bakai Abderrahmane Dahadj Boudjemaa Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Ahmadou Abdelkader Noufli Abdelkader Noufli Mohamed Abdelkader Noufli Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Mohamed Abderrahmane Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Noureddine Noureddine Noureddine Hamia Bourenane Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mohamed Cherif Abdellah Mohamed Cherif Abdellah Mohamed Cherif Abdellah Mohamed Abmed Abdellah Mohamed Abmed Abaman Amar Amar Amar Amar Amar Amar Amar Amar	Tomanahassat	El Hansini	Donno	Mambra da la délégation avéautiva communale
Abderrahmane Dahadj Bakai Boudjemaa Ahmadou Ahmadou Mohamed Imagh Abdelkader Noufli Mohamed Ahmed Mohamed Mohamed Mohamed Ahmed Ahmed Ahmed Ahmed Ahmed Mohamed Mohamed Ahmed Berghem Acdouane Benamar Mohamed Moh	Tamengnasset			Memore de la delegation executive communate
Dahadj Boudjemaa Henni Enseignant Ahmadou Aguir Membre de la délégation exécutive com Mohamed Imagh Abdelkader Saasaa Technicien Noufli Aggari Membre de la délégation exécutive com Mohamed Imagh Abdelkader Saasaa Technicien Mohamed Mansouri Membre de la délégation exécutive com Rembre de la déléga				
Boudjemaa Ahmadou Aguir Membre de la délégation exécutive com Mohamed Imagh Abdelkader Saasaa Technicien Membre de la délégation exécutive com de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive com delégation				
Ahmådou Mohamed Imagh Membre de la délégation exécutive com Les de la				Membre de la délégation exécutive communale
Ahmadou Mohamed Imagh Membre de la délégation exécutive com de la délégation exécutive com de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive com de la délégation exécutive com l'écution exécutive com de la d		Boudjemaa	Henni	Enseignant
Mohamed Abdelkader Noufli Aggari Membre de la délégation exécutive com Technicien Membre de la délégation exécutive com Membre Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisio		Ahmadou	Aguir	Membre de la délégation exécutive communale
Abdelkader Noufli Noufli Mohamed Essid Mohamed Matrouh Mohamed Matrouh Mohamed Matrouh Mohamed Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Ahmed Yahia Redouane Mohamed Mohame				Membre de la délégation exécutive communale
Noufli Mohamed Aggari Membre de la délégation exécutive-com Membre de la délégation exécutive-com Membre de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive-com Membre de la délégation exécutive com Membre de la délégation exécutive-com Membre de la délégation exécutive com membre de			Saasaa	
Mohamed Mansouri Membre de la délégation exécutive com Essid Mohamed Elyes Abderrahmane Mizeb Inspecteur Yacine Sonai Subdivisionnaire Subdivisionnaire Noureddine Daas Subdivisionnaire Subdivisionnaire Mohamed Yazid Djouini Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Maarfia Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Chef de la circonscription Subdivisionnaire S				
Mohamed Elyes Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Dias Bouhara Mizeb Inspecteur Subdivisionnaire				Membre de la délégation exécutive communale
Mohamed Elyes Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Dias Bouhara Mizeb Inspecteur Subdivisionnaire				
Mohamed Elyes Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Dimine Abellah Sounani Ahmed Yacine Abellah Ahmed Yazid Lamri Mohamed Ahmed Yacine Abolelah Ahmed Yazid Lamri Mohamed Ahmed Yazid Lamri Mohamed Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yabia Redouane Benamar Mohamed Abellah Abellah Nohamed Ahmed Yahia Ben Brahim Djillali Benamar Mohamed Abamed Abamed Abamed Benussalhame Bounsalhame Bounsalham Boussalhame Subdivisionnaire Andar Subdivisionnaire	·			
Mohamed Elyes Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Dimine Abellah Sounani Ahmed Yacine Abellah Ahmed Yazid Lamri Mohamed Ahmed Yacine Abolelah Ahmed Yazid Lamri Mohamed Ahmed Yazid Lamri Mohamed Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yabia Redouane Benamar Mohamed Abellah Abellah Nohamed Ahmed Yahia Ben Brahim Djillali Benamar Mohamed Abamed Abamed Abamed Benussalhame Bounsalhame Bounsalham Boussalhame Subdivisionnaire Andar Subdivisionnaire	Tébessa	rowa /	Matrouk	Cubdivisionnaira
Abderrahmane Yacine Yacine Noureddine Noureddine Nohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar InaamAllah Mohamed Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Mizeb Sonai Subdivisionnaire	1000334			
Yacine Noureddine Noureddine Nohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Ahmed Yahia Redouane Ben Brahim Robamed Mohamed Moha				
Noureddine Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed				
Mohamed Yazid Lamine Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Abarea Redouane Bourenane Bourenane Maarfia Hamdane Subdivisionnaire Subdivisionaire Subdivisionnaire			■ 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1	
Lamri Bourenane Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Chef de la circonscription Subdivisionnaire Subdivisionnai				
Lamri Bourenane Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Chef de la circonscription Subdivisionnaire Subdivisionnai		Mohamed Yazid	Djouini '	
Lamri Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Abdellah Samri Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Subdivisionnaire Ingénieur d'application				
Mohamed Cherif Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Mohamed Abdellah Mohamed Abdellah Samri Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Bouhfara Subdivisionnaire Ingénieur en chef Ingénieur d'application		1	. —	
Abdellah Mounir Hocine Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Mohamed Abdellah Mounir Hocine Bouhfara Bubdivisionnaire Ingénieur en chef Ingénieur d'application Ingénieur d'application Architecte Ingénieur d'application Ingénieur				
Mounir Hocine Bouhfara Bakkouri Subdivisionnaire Ingénieur en chef Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur				
Hocine Bakkouri Subdivisionnaire Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Benamar Hassaine Bakkouri Hamza Naamane Ingénieur en chef Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur				Subdivisionnaire
Tlemcen Amar Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Benamar Hamza Naamane Tefiani Bouanani Bouanani Berghem Ben Brahim Djillali Benamar Hassaine Boussalhame Ingénieur en chef Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application				
Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Redouane Benamar Mohamed Benamar Benamar Mohamed Benamar Benamar Mohamed Benamar Benamar Mohamed Benamar		TIOCHIC	Darkouit	Guodivisionnano
Amar InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Benamar Mohamed Benamar Boussalhame Naamane Tefiani Bouanani Bouanani Berghem Ben Brahim Djillali Hassaine Boussalhame Ingénieur d'application	Tlemcen	Amar	Hamza	
InaamAllah Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Mohamed Benamar Benamar Mohamed Benamar Benama			Naamane	
Mohamed Ahmed Yahia Redouane Benamar Hassaine Bouanani Bouanani Berghem Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur	·			Ingénieur d'application
Ahmed Yahia Redouane Benamar Benamar Hassaine Benamar Mohamed Architecte Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur				Ingénieur d'application
Yahia Redouane Ben Brahim Djillali Ben Brahim Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur d'application Ingénieur				
Redouane Benamar Mohamed Redouane Benamar Hassaine Boussalhame Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur			Der Derk	
Benamar Hassaine Ingénieur d'application Mohamed Boussalhame Ingénieur				Ingénieur d'Etat
Mohamed Roussalhame Ingénieur			Ujillali	Ingénieur d'application
Mohamed Boussalhame Ingenieur				Ingenieur u application
T		Mohamed		Ingelleur
Ahmed Kazi Ingénieur		Ahmed		ingenieur
Mohamed Razi Bensabeur Inspecteur des domaines			Bensabeur	Inspecteur des domaines

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Γiaret	Mohamed	Titaouine	Inspecteur
idici /	Khaled	Soltani	Ingénieur d'Etat
,	Mustapha	Mazroua	Ingénieur d'Etat
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Omar	Boufroudi	
. 1	Nacer	Nouar	Ingénieur en chef Ingénieur en chef
1	Mohamed	Abed	
	Ben Ali	Mehdi	Ingénieur d'application
,	1		Ingénieur d'Etat
1	Athmane	Benarbia	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Ouardani	Inspecteur
Cizi Ouzou	Ali	Saad	Subdivisionnaire
	Mohamed	Zazoune	Architecte
1	Mohamed	Saidani	Subdivisionnaire
1	Meziane	Mechnoune	Subdivisionnaire
	Mustapha	Kouraba	Subdivisionnaire
	Omar	Hamidi	Subdivisionnaire
	Boudjemaa	Mezerkat	Subdivisionnaire
. 1	Djamel Abdenacer	Hama	
. 1	Mohamed		Subdivisionnaire
The state of the state of		Djelid	Subdivisionnaire
	Saïd	Ouyad	Subdivisionnaire
	Youcef	Terkmani	Subdivisionnaire
	Rabia	Mehleb	Subdivisionnaire
Alger	Abdelkrim	Tassine	Inspecteur principal
Aigei	Abderahmane .	Meflah	Chef de service
1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	Salim	Hadj Youcef	Ingénieur d'application
	Mohamed	Aichouba	Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Djilali	Moumene Moumene	Administrateur
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Abdenour		
		Merabet	Ingénieur d'application
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Ahmed	Siguer Djidjene	Technicien supérieur
4.	Abdelmadjid	Ladjouzi	Chef de section
· 1	Merzak	Khoudja	Ingénieur d'Etat
· (*)	Zouina	Kaabeche	Assistante administrative principale
.	Mourad	Khelalfa	Chef de bureau
	Meriem	Hemouni	Ingénieur d'Etat
)jelfa	El-Mabrouk	Sadki	
Jone		1	Inspecteur des domaines
. 1	Mohamed	El-Kizi	Ingénieur
†	Djelloul	Tekkar	Ingénieur
	El-Bachir	Rtimi	Secrétaire général de commune
	El-Badjmi	Kendi	Fonctionnaire`
	Abdelbaki	Chlighem	Ingénieur
ijel	Maad	Daas	Architecte
j	Abdelhafidh	Bouka	Directeur
. 1	Abdelkrim	Boumehrouk	Chef de section
· 1	Khodhir	Boumenrouk Bousmina	1
	1		Chef de section
	Djamel Ammar	Richane	Secrétaire général de commune
	Ammar	Bairouche	Délégué agricole
1	Mohamed Salah	Adjroud	Architecte
	Mohamed .	Fermas	Architecte
	Youcef	Boudjnidjna	Chef de section
	Nadhir	Boulaa	Chef de section
	1 1000-1	l I	
	Ammar	Ben Salhia	Secrétaire général de commune

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
7416	Mohamula	Abid	Ingénieur
Sétif	Mabrouk	Abid Nebis	Ingénieur Ingénieur
	Brahim		
	Mekki	Yahia Baylahia	Ingénieur
	Said	Boulania Boulassal	Ingénieur
	Said	Boulassel	Ingénieur
	Mabrouk	Ketfi	Ingénieur
	Boudjemaa	Khattabi	Inspecteur
	Azzeddine	Moussar	Inspecteur
	Hacene	Boumala	Ingénieur
	Abdelouahab	Zebileh	Ingénieur
	Lemnaouer	Khanouche	Ingénieur
	Mokdad	Mekarni	Ingénieur
Saïde	Kaddour	Becharef	Ingénieur d'Etat
Saïda	· ·	Becnarer Bouhali	Subdivisionnaire
i	Ali	i	1
J	Abdelkader	Benattia	Subdivisionnaire
-	Brahim	Hamadouche	Ingénieur d'application
	Miloud	Ait Ouali	Ingénieur agronome
	Khaled	Khelef	Technicien
-	Habib	Addad	Ingénieur d'application
	Youcef	Noufel	Technicien
	Abdellah	Aouas	Technicien
	Ahmed	Mostefai	Subdivisionnaire
	Abdelouahed	Amrani	Technicien
	Abderrahmane	Arabi	Ingénieur d'Etat
Childa	6	0.1.	Tagásia de la constante de la
Skikda	Sadok	Sebti	Ingénieur d'application
	Ali	Messikh	Ingénieur
	Ahcene	Bourghida	Ingénieur d'application
	Tahar	Senani	Ingénieur d'application
	Chérif	Bouchebcheb	Ingénieur d'Etat
·	Zidane	Dhad	Ingénieur d'Etat
	Tayeb	Kladi	Ingénieur agronome
	Makhlouf	Mansouri	Ingénieur d'application
	Abdellatif	Guasmi	Ingénieur
	Salah	Saldja	Ingénieur
	Bouzid	Hathout	Ingénieur
	Kamel	Lemred	Architecte
			,
Sidi Bel-Abbès	Mohamed Azeddine	Kebir	Administrateur (Retraité)
	Hebri	Bouras	Administrateur (Retraité)
,	Saïd	Boudifa	Secrétaire du Trésor de wilaya (Retraité)
	Mahmoud	Sekkal	Directeur des impôts (Retraité)
	Kouider	Lekhel	Administrateur
	Mustapha	Aribi	Chef de service (Retraité)
	тизшрна		

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
	i te		
Annaba	Amar	Lasledj	Ingénieur d'application
	Abderrahmane	Lemboub	Ingénieur d'application
	Brahim	Bouzerea	Ingénieur d'application
	Abdelaziz	Saoudi	Subdivisionnaire adjoint
	Abdelhamid	Moualhi	Subdivisionnaire adjoint
	Ahmed	Dergaoui	Subdivisionnaire adjoint
	Kamel Ahmed	Ben Merzouka	Subdivisionnaire adjoint
	- I	Adjal Laaref	Subdivisionnaire adjoint
	Boudjemaâ Mohamed Lazhar	i	Subdivisionnaire adjoint
		Laadjalia	Architecte
	Mourad	Ghouti	Ingénieur d'Etat
	Messaoud	Sakhri	Ingénieur d'Etat
Guelma	Abdelmadjid	Zennache	Ingénieur d'Etat
	Ahmed	Remache	Ingénieur d'application
8	Ammar	Zitouni	Architecte
	Djamel	Bourbia	Ingénieur d'application
	Abdelfettah	Aissani	Technicien supérieur
	Ahmed	Nouaouria	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim	Moumni	Ingénieur d'application
	Abderrahmane	Abbès	Ingénieur d'application
	Mohamed Echerif	Mekmouche	Architecte
	Ali	Kadi	Assistant Administratif
	Saïd	Hayahoum	Subdivisionnaire
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Bouzid	Ben Aïssa	Chef de service
Constantine	Abdelmadjid	Boumezber	Inspecteur principal
	Chaabane	Bounaas	Inspecteur principal
	Aïssa	Merda	Inspecteur principal
	Abdelhak	H'Mida	Ingénieur d'application
	Abdelwahab	Simoud	Ingénieur d'application
	Nadir	Bouhanika	Ingénieur d'Etat
	Hacène	Benyaiche	Ingénieur d'application
\	Abdelkader	Belhamra	Ingénieur d'application
	Melaoui	Kara	Ingénieur d'application
	Saadoune	Bellili	Ingénieur d'application
•	Amine	Ben Kahoul	Ingénieur d'application
	Abdelhamid	Naili	Ingénieur d'Etat
Médéa	Toufik	Bouzar	Ingénieur d'application
	Djamel	Irki	Administrateur
	Achour	Zahraoui	Ingénieur agronome
	Abdelkader	Zebiri	Inspecteur principal des domaines
	Slimane	Salhi	Inspecteur des domaines
	Mohamed	Mezighi	Ingénieur
	Ali	Belkada	Ingénieur agronome
	Abdelkader	Talbi	Administrateur
•	Djillali	Ben Saâdi	Technicien supérieur
	Saâdi	Lounis	Ingénieur
,			
	Abdelaziz	Hammoudi	Ingénieur

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Mostaganem	Mustapha	Kaïd /	Ingénieur d'application
Wostaganem	Habib	Dani	Ingénieur d'application
	Habib	Sadaoui	Subdivisionnaire
	Charef	Belkaious	Subdivisionnaire
	Habib	Bensekrane *	Ingénieur d'Etat
	Harrag	Bennourine	Ingénieur d'Etat
	Youcef	Benfeghoul	Ingénieur
	Habib	Hachelaf	Ingénieur
	Brahim	Benabdi	Ingénieur
•	Ahmed	Benhadjar	Ingénieur
	Ahmed	Guendouz	Ingénieur d'application
	Miloud	Bekadour	Ingénieur d'application
M'Sila	Ammar	Boussag	Conservateur foncier
	Bachir	Bakri	Inspecteur principal des domaines
	Belkacem	Djerad	Inspecteur principal des domaines
	Rachid	Garti	Inspecteur des domaines
	Rachid .	Rached	Ingénieur d'application
	Abdelaziz	Fardj	Chef d'inspection
	Abdelkamel	Touil	Architecte
	Belaamouri	Djaanoune	Architecte
	Abderrahmane	Ben Aïssa	Conservateur foncier
4	Lakhdar	Chater	Subdivisionnaire
	Boualem	Barki	Chef d'inspection
<u> </u>	Thameur	Ayache	Administrateur
Mascara	Mostefa	Meddad	Ingénieur agronome
	Mahi	Kennacha	Technicien supérieur
•	Mohammed	Keddar	Ingénieur
	Mohamed Boutaleb	Cherid	Ingénieur
	Kadda	Gotni	Ingénieur
	Lakhdar	Bettaoues	Inspecteur des domaines
	Abdelkader	Ghrib	Ingénieur
	Ben Moulay	Saâdane	Technicien supérieur
	Houari	Benattou	Ingénieur d'Etat
	Mokhtar	Ben Douda	Ingénieur
Ouargla	Colob	C-w-×	A12
Juaigia	Salah	Guttaï Hafsi	Architecte
	Mustapha Lakhdar	Thlib	Architecte
	Abdelaziz	Maamri	Architecte
	Mohamed	Ben Guana	Architecte
	Mohamed		Ingénieur d'Etat
	Noureddine	Hammi	Ingénieur d'application
	ł	Ghaia	Ingénieur
	Ali	Dellal	Subdivisionnaire
	Lazhar	Bouaounia	Ingénieur d'Etat
	Mahmoud	Laïb	Technicien supérieur
	Mohamed Laïd	Zekkour	Architecte
	Abderrahmane	Telli	Assistant Administratif

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Oran	Lahcène	Beghdadi	Inspecteur principal des domaines
	Mohamed	Khellil	Inspecteur principal des domaines
	Mohamed	Laouedj	Ingénieur
	Mustapha	Djerradji	Architecte
	Mohamed	Radjaa	Ingénieur
	Abdeslem	Ben Ghalem•	Administrateur
	Mohamed	Chérif	Administrateur Ingénieur d'Etat
	Mustapha	Moulay	
	Abdelhamid	·	Ingénieur d'application
	ł	Nessakh	Ingénieur d'Etat
	Kouider	Tilmatine	Ingénieur d'Etat
	Abdelkader	Ben Mostéfa	Ingénieur d'Etat
	Abdelghani	Bakhti	Ingénieur d'Etat
El Bayadh	Mustapha	Menad	Ingénieur d'application
	Mokhtar	Belarbi	Architecte
	Mustapha	Belakhdar	Architecte
	Abdelkader	Khetab	Subdivisionnaire
	Mohamed	Ben Yahia	Subdivisionnaire
	Abdelhamid	Rahali	Ingénieur
	Mohamed	Farh	
	Bahous	Bouali	Ingénieur d'Etat
	Ahmed		Subdivisionnaire
	Cheikh	Bouklab	Subdivisionnaire
		Maameri	Ingénieur d'Etat
llizi ·	Ahmed	Benramdhane	Assistant administratif
	Ramdhane	Chali Ali	Secrétaire dactylographe
	Mokhtar	Cherifi	Agent administratif
	Kamel	Raki	Sous-directeur
	Abdelkader	· '	
•	Mehrez	Djaafer	Secrétaire général de commune
	Abdelhamid	Salmi	Assistant administratif
		Fernas	Subdivisionnaire
	Boubaker	Madhoui	Agent de bureau
	Messaoud	Bougrinat	Assistant administratif
	Ambarek	Touil	Agent administratif
Philips	Braika	Banadjem	Agent administratif
Bordj Bou-Arréridj	Ali	Herz-Ellah	Ingénieur agronome
	Aïssa	El-Derradji	Ingénieur d'Etat
	Saïd	Touati	Ingénieur en chef
	Samir	Bouchida	Ingénieur d'Etat
	Tahar	Saoud	Topographe
•	Ali	Mebarkia	Ingénieur agronome
	Hamdi	Rouabah	Ingénieur agronome Ingénieur
	Farid	Ben Athmane	Ingénieur Ingénieur
	Rabah	Ghedhiane	· ·
	El Hachmi	Zouaoui	Technicien supérieur
	Aïssa	Bouhalfaia	Ingénieur
	Issaad	Chelika	Ingénieur
	200	Chenka	Technicien supérieur

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
	-		
Danes and be	Mebarek	Raoubeh	Ingénieur d'application
Boumerdès		Ben Talha	Ingenieur d'application
	Mohamed		
	Mohamed	Ighil Ameur	Ingénieur
	Ouahib	Bouzegrane	Architecte
	Ali	Aïssaoui	Technicien
	Boualem	Kassi	Technicien supérieur
	Rachid	Boucheba	Technicien supérieur
	Noureddine	Atouche	Ingénieur
	Abdelkader	Boudigha	Technicien supérieur
	El-Hadj	Khilif	Technicien supérieur
	Stiti	Stiti	Technicien supérieur
El-Tarf	Mokhtar	Bahnes	Ingénieur d'Etat
-	Saci	Djouadi	Technicien supérieur
	Youcef	Ben Djadou	Inspecteur
	Amara	Ami	Ingénieur d'Etat
	Faycel Nadjib	Lazli	Ingénieur d'Etat
	Tahar	Nemli	Ingénieur d'Etat
	Samir	Djaafour	Ingénieur d'Etat
•	Hamid	Guellati	Ingénieur d'application
	1	Belhani	Technicien supérieur
	Adel		Architecte
	Mustapha	Saouli	
	Hocine	Saadouni	Ingénieur d'Etat
	Lakhdar	Ben Rouba	Ingénieur d'Etat
m: I c	A1	Mourran	Inchesteur principal des domaines
Tindouf	Ahmed	Moumen	Inspecteur principal des domaines
	Mohamed Yeslem	Tourad	Administrateur
•	Ali	Ben Naït	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Mellouk	Architecte
	Yacine	Agoudjil	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Boushab	Administrateur
	Mohamed	Brahmi	Technicien supérieur
	Ahmed	Ghazali	Ingénieur d'Etat
	Mohamed Lamine	Seddiki	Inspecteur des domaines
Tissemsilt	Mohamed	Nekhima	Ingénieur d'application
1 1000 mont	Ahmed	Sehil	Ingénieur d'Etat
•	Ahmed	Dhebiane	Ingénieur d'Etat
	Ahmed	Mendili	Ingénieur d'application
	1	Fasla	Ingénieur d'application
	El-Hadi	1	
	Noureddine	Mazrouh	Technicien
	Mokhtar	Mazroua	Technicien
• (Mohamed	Ghaïb	Technicien supérieur
	Djillali	Hammoum	Chef de section
	Mohamed	Maameri	Chef de section
	Abdelkader	Boulebane	Chef de groupe
	Audelkadel	Douleoune	Ingénieur d'application

WILAYAS	PRENOMS -	NOM	GRADE OU FONCTION
El-Oued	Ismaïl	Tedjani	Architecte
	Abderrahmane	Fezzai	Chef de section
	Ahmed Mokhtar	Hamrouni	Chef de section Chef de section
	Ammar	Rebiat	Architecte
	Mohamed	Ramdhani	
	Othmane	Mesbahi	Chef de service
	Sadek	,	Chef de service
		Moussaoui	Ingénieur d'Etat
	Messaoud Diilani	Bedhiaf	Architecte
	Djilani Abdalbafidh	Djaber	Inspecteur
	Abdelhafidh	Medellel	Chef de section
·,	Sami	Djedid	Ingénieur d'Etat
	Larbi	Feguir	Secrétaire général de commune
Khenchela	Kamel	Baarari	Inspecteur principal
	Abdesslam	Moumni ,	Ingénieur d'Etat
	Moussa	Atta Ellah	Ingénieur d'Etat
4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 -	Brahim	Falek	Ingénieur d'Etat
	Abderrahmane	Bouzidi	Technicien supérieur
	Brahim	Nessaba	Ingénieur
	Kheir Eddine	Cherraben	Inspecteur
•	Djamel	Assoul	
	Ouenas	Raghbes	Technicien supérieur
	Miloud	Hamzaoui	Ingénieur d'Etat
	Fendali		Ingénieur agronome
	Lazhari	Mahboubi	Administrateur
•		Bouguera	Ingénieur d'Etat
Souk-Ahras	Lakhdhar Abdolahani	Rezzag	Ingénieur d'Etat
	Abdelghani	Tourab	Ingénieur d'Etat
	Mourad	Bouhanchir	Ingénieur d'Etat
	Farid	Aïssat	Ingénieur d'Etat
	Amara	Zebidi	Ingénieur
	Amar	Bouras	Ingénieur agronome
*	Adel	Bouras	Ingénieur d'Etat
	Amar	Amaïria	Ingénieur d'Etat
	Hacene	Gasmi	Ingenieur d'Etat
	Djamil	Saber	Ingenieur d'Etat Ingénieur d'Etat
	Messaoud	Messalem	
	Azzeddine	Yahiouche	Ingénieur agronome Ingénieur d'Etat
Гіраzа	Bouhala	Redjradj	T - Antonia Juriana
puzu	Mohamed	Ben Aziza	Ingénieur d'Etat
	M'Hamed	Kourad	Ingénieur d'Etat
	M Hamed Zohra		Ingénieur d'Etat
	•	Hechlaf	Ingénieur
•	Ben Allal	Annane	Chef de bureau
	Malika	Atroune	Architecte
	Djelloul	Tifoura	Technic en supérieur
	1	Kouidri Aribi	Inspecteur
	Sonia	Aïssaoui	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Cherifi	Ingénieur d'application
	1	Ben Setti	Ingenieur d'application Ingénieur
		Othmane	Chef de bureau
	I Laterium	. Оппинане.	I Chet de huragu

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Mila	Mohamed	Alliouche	Ingénieur d'Etat
	Salah	Zemmamouche	Ingénieur d'Etat
	Mohamed	Zemouri	Ingénieur d'application
-	Rachid	Ayoune	Architecte
	Rachid	Fergani	Architecte
	Nacer	Djamaa	Ingénieur d'Etat
	Abdelkrim	Haloui	Ingénieur d'Etat
	Rachid	Zitouni	Ingénieur d'application
	Abdelbaki	Hiouer	Inspecteur principal des domaines
	Allaoua	Gueraïche	Inspecteur des domaines
•	Noureddine	Taïr	Inspecteur des domaines
	Abdelouahab	Djebbari	Inspecteur des domaines
Aïn-Defla	Mourad	Oualihine	Ingénieur
•	Mohamed	Meziani	Ingénieur
*	Abdellah	Gourari	Ingénieur
	Belhadj	Rahali	Ingénieur
	Belghit	Metriter	Ingénieur
	Foudhil	Azzoun	Ingénieur
	Mohamed	Bouhraoua	Ingénieur
	Ahmed	Bnider	Ingénieur
	Benyoucef	Bouchahmi	Ingénieur
	Djamel	Ben Souna	Ingénieur
•	Mohamed	Abdouni	Ingénieur
	Larbi	Barbara	Ingénieur
Naâma	Abdelkader	Boukern	Administrateur
	Mohamed	Bamoussa	Ingénieur d'Etat
	Laïd	Messaoud	Secrétaire général de commune
	Omar	.Aït-Salem	Ingénieur d'application
	Ahmed	Lairedj	Technicien supérieur
	Mohamed	Boukern	Ingénieur d'application
	Lahcene	Ben Slimane	Technicien
	Slimane	Agoune	Inspecteur
Aïn-Témouchent	Mohamed	Kasıni	Ingénieur d'application
	Ahmed	Bakhti	Ingénieur d'application
•	Belkacem	Bouarfa	Ingénieur d'application
	Dehmane	Djillali Merzoug	Ingénieur d'application
	Ahmed	Ben Ouenas	Ingénieur d'application
v	Abidou	Belhia	Inspecteur principal
	M'Hamed	Mouffok	Ingénieur d'application
	Mohamed	Tahrour	Ingénieur d'application
	Mohamed	Mankouri	Ingénieur
	Djameleddine	Derbal	Ingénieur
•	Hamid	Zenasni	Inspecteur principal
	Kouider	Bouzouiha	Inspecteur principal
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	1 11041401	1 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

WILAYAS	PRENOMS	NOM	GRADE OU FONCTION
Ghardaïa	Lakhdar Ferhat Salah Mohamed Kacem Mustapha Smarl	Bouhenni Lakhdhari Merdjane Baouch Adjmel Cherif Ahmed	Ingénieur d'application Technicien supérieur Chef d'unité Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
	Abderrahmane	Bahoun Ali	Architecte
Relizane	Mohamed Kacem Rachid Mohamed Adda Mohamed Djelloul Abed Belemhel Abdellah	Benlazreg Djadi Rouabah Goudjil Amouri Abbad Hocini Nesli Bakir Belhamisi Senouci	Architecte Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire Technicien Sous-directeur Administrateur Subdivisionnaire Subdivisionnaire Subdivisionnaire
	Youcef Mohamed	Senouci Larbi	Subdivisionnaire Subdivisionnaire

MINISTERE DES MOUDJAHIDINE

Arrêté interministériel du 15 Chaâbane 1416 correspondant au 6 janvier 1996 portant création d'une annexe au musée national du moudjahid à Touggourt (Wilaya d' Ouargla).

Le ministre des finances,

Le ministre des moudjahidine,

Vu le décret exécutif n° 93-227 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 relatif au musée national du moudjahid, notamment son article 4;

Arrêtent :

Article 1er. — Il est créé une annexe au musée national du moudjahid à Touggourt (wilaya d' Ouargla).

Art. 2. — L'organisation administrative de l'annexe du musée national du moudjahid est fixée par arrêté conjoint du ministre des moudjahidine, du ministre des finances et de l'autorité chargée de la fonction publique.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Chaâbane 1416 correspondant au 6 janvier 1996.

Le ministre des moudjahidine

Le ministre des finances

Saïd ABADOU

Ahmed BENBITOUR